



Service de Réparation Pénale

Projet de Service 2026–2030

Accueil Remobilisation Solidarité

Comprendre, responsabiliser, réparer : une réponse pénale à dimension éducative forte, rapide, structurée et utile



Préambule institutionnel

Ce projet de service couvre la période 2026–2030.

Il définit le cadre d'intervention, les orientations, l'organisation et les engagements du SRP de l'Accueil Remobilisation Solidarité. Élaboré à partir de l'expérience de l'équipe, des travaux sur les écrits professionnels et des constats de l'évaluation externe, il formalise les pratiques existantes, les rend visibles et transmissibles. Il constitue une référence commune pour les professionnels, les autorités judiciaires, les partenaires et les mineurs accompagnés.

Conviction centrale : dans un cadre judiciaire contraint, une intervention éducative rapide et rigoureuse peut contribuer à prévenir la réitération et à redonner du sens à la réponse pénale.

Cadre légal

Le projet s'inscrit dans le CJPM, le CASF et la loi 2002. Il répond aux exigences de qualité et de respect des droits des usagers.

Notre mission : comprendre, responsabiliser, réparer

La mesure de réparation pénale s'inscrit dans une réponse judiciaire à un acte commis et structure les 3 axes de la mission du SRP.



Comprendre

Revenir sur les faits avec le mineur, lever le déni, identifier les conséquences pour lui, la victime et le collectif, sans jugement, mais sans esquivance.

La temporalité courte l'impose dès le premier entretien.

L'objectif n'est pas de juger, mais d'aider le mineur à passer de la banalisation de l'acte à la conscience de l'infraction et de ses effets réels.



Responsabiliser

Permettre au jeune de se reconnaître auteur de ses actes et de dépasser les logiques de déni.

Ni sanction, ni complaisance : une confrontation bienveillante et structurée. Le mineur est traité comme un acteur capable de changer, non comme un cas à gérer. C'est le fondement d'une bienveillance exigeante.



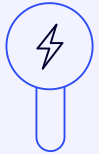
Réparer

Mettre en œuvre une activité réparatrice concrète, support éducatif pensé et adapté pour ce jeune, à ce moment.

La réparation donne corps au travail mené : c'est un acte, pas une occupation. La réparation mobilise le jeune comme acteur de sa propre démarche : elle marque le début d'un processus de changement, pas sa conclusion.

Offre de service du SRP

Ce que le SRP fait concrètement, pour qui, et avec quel objectif.



Intervention rapide

Prise en charge sur décision judiciaire, dans les meilleurs délais après les faits.



Travail sur le passage à l'acte

Entretiens structurés pour comprendre les faits, leur contexte et leurs conséquences.



Responsabilisation du mineur

Mise en mots, prise de conscience, engagement dans une démarche active.



Réparation concrète

Mise en œuvre d'une action de réparation adaptée au profil et à la situation du mineur.



Suivi éducatif individualisé

Un référent unique, des étapes formalisées, une continuité garantie tout au long de la mesure.



Restitution judiciaire

Transmission d'un bilan argumenté à l'autorité judiciaire à l'issue de chaque mesure.

Un contexte en évolution

L'entrée en vigueur du Code de la justice pénale des mineurs a réaffirmé la primauté de l'éducatif et la nécessité d'une réponse plus lisible et réactive. Pour le SRP, c'est l'occasion d'affirmer sa spécificité : une intervention rapide, ancrée dans les faits, explicite et mesurable.

Les mineurs orientés vers le SRP sont peu stabilisés, sensibles à la temporalité, avec une dominante d'infractions routières, de stupéfiants et de violences. Un mineur convoqué six mois après les faits a souvent distancié les faits – c'est cette réalité que le SRP s'attache à prévenir au quotidien.

Magistrats, PJJ et évaluateurs attendent des pratiques formalisées, des droits garantis, une activité tracée. Ce projet de service est la réponse structurée à ces attentes – et l'occasion de rendre visible ce qui fait la valeur du SRP.

L'héritage associatif centenaire

L'Accueil Remobilisation Solidarité (ARS13)

Fondée sur l'engagement de Mademoiselle de Jesse de Charleval, l'association témoigne depuis plus d'un siècle d'une capacité constante d'adaptation et d'innovation sociale auprès des publics les plus vulnérables.



Notre positionnement actuel

Le SRP s'inscrit dans une offre éducative globale, en articulation avec les dispositifs de protection de l'enfance, d'insertion et de justice des mineurs. Il constitue une réponse spécifique, centrée sur l'acte, dans un temps court.

Un service spécialisé

Le SRP est un service éducatif spécialisé, intervenant sur prescription judiciaire auprès de mineurs auteurs d'infractions.

Il se distingue des autres services éducatifs par la brièveté de ses interventions, la centralité de la contrainte judiciaire et la place structurante des écrits : il intervient sur un acte, dans un temps délimité, avec un objectif précis.

Capacité : **324 mesures habilitées**

Juridictions de **Marseille, Aix-en-Provence et Tarascon**

Implantation marseillaise historique avec accueil délocalisé possible sur d'autres territoires

Ce qui distingue le SRP

- **Réponse éducative rapide** au plus près des faits
- **Lecture éducative du passage à l'acte** structurée et argumentée
- **Exigence sur les écrits professionnels** outil de pilotage et de restitution
- **Supports concrets de réparation** choisis pour faire sens pour chaque jeune
- **Contribution à la continuité éducative** : orientation possible vers d'autres dispositifs en fin de mesure
- **Complémentarité assumée** avec la PJJ, la protection de l'enfance et les dispositifs d'insertion

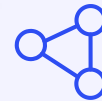
Ancrage territorial et enjeux

Implanté à Marseille depuis 1999, présent à Aix et Arles depuis 2021, le SRP intervient dans un territoire urbain dense, socialement contrasté et fortement sollicité sur le plan judiciaire.



Territoire dense et contrasté

Un tissu urbain complexe, des mineurs issus de réalités très différentes : quartiers prioritaires, zones périurbaines, milieux ruraux.



Réseau partenarial stratégique

Un réseau diversifié (associations, collectivités, structures sociales) construit dans la durée et entretenu activement. Un partenaire bien accompagné est un partenaire qui demeure et s'engage véritablement.



Réactivité et délais

Chaque semaine perdue entre les faits et la mesure altère le sens de l'intervention. Sur le terrain, certains mineurs arrivent sans souvenir précis des faits, c'est là que se joue l'adhésion, et c'est ce que le SRP travaille au quotidien.



Adaptabilité

Les supports de réparation doivent être accessibles et mobilisables rapidement pour ne pas alourdir une mesure déjà contrainte.



Cadre légal et fondements juridiques

Fondements juridiques

Le SRP intervient à l'interface du droit pénal des mineurs et du droit de l'action sociale. Cette double appartenance définit ses obligations : mettre en œuvre la mesure prescrite tout en garantissant la qualité, les droits et la traçabilité.

Textes de référence

- Code de la justice pénale des mineurs (CJPM)
- Code de l'action sociale et des familles (CASF)
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale
- Recommandations HAS de bonnes pratiques professionnelles
- Habilitation par l'autorité compétente

Exigences conjuguées

- Mise en œuvre fidèle de la mesure prescrite
- Garantie des droits des mineurs et représentants légaux
- Information claire et adaptée
- Écrits rigoureux et respectueux des droits
- Logique de qualité, traçabilité et participation
- Gestion des risques et évaluation continue

Outils réglementaires, droits et information

Le SRP s'appuie sur un ensemble d'outils réglementaires qui structurent chaque mesure, garantissent les droits des mineurs et assurent la traçabilité des interventions.

Ces documents jalonnent le parcours du mineur, de l'accueil au rapport final.

01

Convocations et courriers d'information : présentation du cadre et de la mesure

02

Accords d'engagement dans la mesure : contractualisation avec le mineur

03

DIPC : Document Individuel de Prise en Charge

04

Document CNIL : protection des données personnelles

05

Fiche de suivi : traçabilité des étapes de la mesure

06

Convention quadripartite d'activité : cadre des partenaires de réparation

07

Comptes rendus d'activité et rapport de fin de mesure : restitution à l'autorité judiciaire

08

Outils de la loi 2002-2 : affichés dans le service avec l'ensemble des documents requis

 **Enjeu 2026–2030** : joindre une plaquette informative à chaque convocation.

Objectif : que le mineur et sa famille arrivent au SRP en sachant pourquoi ils viennent et ce qui les attend.

Public accompagné : profils et problématiques

Le SRP accompagne des mineurs orientés par décision judiciaire, un public hétérogène dont les fragilités ne constituent pas des obstacles à la mesure, mais en définissent le contexte.

Blocs d'infractions principaux

Délits routiers, stupéfiants, violences, auxquels s'ajoutent dégradations et situations à risque.

Moment charnière

Primo-délinquants ou mineurs en répétition, les deux nécessitent une réponse rapide et éducativement structurée.

Problématiques fréquemment rencontrées

Parcours discontinus

Ruptures scolaires, instabilité : la brièveté de la mesure impose d'aller à l'essentiel. Le SRP s'adapte sans abaisser ses exigences.

Environnements familiaux

Familles soutenant mais dépassées, conflits, carences

Rapport à la loi

Loi banalisée ou perçue comme injuste : le SRP aide le mineur à comprendre ce que son acte a produit pour lui, la victime, le collectif.

Dynamiques de groupe

Passages à l'acte impulsifs, influence du groupe : le SRP travaille à ce que le mineur se positionne comme individu responsable. Difficultés d'expression et problématiques d'empathie fréquentes : le travail individuel permet de sortir de la logique de groupe.

Fragilités multiples

L'acte peut être le symptôme d'une problématique plus large. Le service doit alerter, orienter, maintenir le cadre sans se substituer aux dispositifs spécialisés. Besoin de cadre et de reconnaissance : deux leviers essentiels pour engager le mineur dans la mesure.

☐ Un public en capacité de changer

Les fragilités repérées ne sont pas des fatalités. Elles définissent le point de départ d'un cheminement éducatif dont le SRP accompagne les premières étapes.

Besoins repérés et réponses apportées

Besoin de compréhension

Entretiens structurés autour des faits, de leurs impacts et du lien entre passage à l'acte et réparation, en supposant que le mineur accepte de revenir sur ce qu'il a fait, sans minimiser ni dramatiser. Ce travail inclut la mise en lien acte / conséquences / victime : comprendre ce que l'on a fait à quelqu'un est le premier pas vers la réparation.



Besoin de cadre

Accueil structuré, rappel du cadre judiciaire, étapes lisibles et exigences posées dès le premier rendez-vous.



Besoin de responsabilisation

Confrontation éducative, travail sur le positionnement. Non comme mise en accusation, mais comme invitation à se reconnaître auteur, avec ce que cela implique de courage. Le mineur est invité à se reconnaître auteur, à mesurer l'impact de son acte, et à s'engager dans un cheminement éducatif réel.



Besoin de mise en action

Supports individuels ou collectifs, discutés avec le mineur et adaptés à son profil. C'est là que les mots se transforment en actes. Le mineur est acteur de la réparation, pas simple exécutant : son implication conditionne le sens de la mesure.



Besoin de reconnaissance

Valorisation des efforts et des évolutions : levier essentiel pour les mineurs dont l'estime de soi est fragilisée. La valorisation des efforts s'inscrit dans une logique de désistance : chaque progrès renforce la capacité du jeune à s'inscrire dans un processus de changement durable.



Besoin d'orientation

Repérage des difficultés plus larges, information et articulation avec d'autres dispositifs, sans s'y substituer.



Cadre d'intervention et temporalité

Le SRP intervient exclusivement sur décision judiciaire. Le mineur ne vient pas parce qu'il le souhaite, mais parce qu'il y est tenu.

C'est ce cadre contraint qui confère du poids à la démarche éducative.

Durée habituelle : **3 à 5 mois**, avec prolongation possible.

L'enjeu des délais

Plus le délai entre les faits et la mesure est long, plus l'adhésion est fragile.

La temporalité courte est une ressource éducative.

Un mineur reçu trois semaines après les faits n'est pas dans le même état d'esprit qu'un mineur reçu six mois plus tard : c'est au SRP de maintenir ce sens.

Organisation opérationnelle

Attribution rapide

Chaque mesure est attribuée à un référent unique dès réception.

Référent unique

Garant de la cohérence et de la continuité de l'intervention.

Suivi structuré

Étapes formalisées, traçabilité à chaque phase.

Gestion des délais

Indicateur central du pilotage du service.

Déroulement de la mesure : étape par étape

1	Accueil Rappel des faits, présentation du cadre judiciaire, premier engagement du mineur. Le premier entretien pose le cadre, nomme les faits et instaure la relation éducative. C'est aussi le moment où le mineur est invité à exprimer son vécu et ses émotions autour des faits.
2	Évaluation éducative Analyse de la situation, compréhension du positionnement du mineur, identification des besoins. Elle conditionne le choix du support, c'est déjà un acte éducatif. Elle permet de repérer les problématiques d'empathie, les difficultés d'expression et les besoins de cadre spécifiques à chaque jeune.
3	Construction du parcours Choix du support de réparation, définition des objectifs, articulation avec le profil du mineur. Le mineur est associé au choix du support : son implication dès cette étape conditionne l'adhésion à la démarche.
4	Mise en œuvre et suivi Réalisation de la réparation, suivi éducatif régulier, soutien à l'adhésion, régulation des difficultés.
5	Bilan et rapport Entretien de bilan, clôture de la mesure, rédaction du rapport transmis à l'autorité judiciaire, argumenté, lisible, respectueux du mineur. Le bilan valorise le cheminement du mineur et rend visible, pour l'autorité judiciaire, la réalité du travail éducatif conduit.

Parcours d'un mineur au Service de Réparation Pénale



Décision judiciaire

Le magistrat prononce une mesure de réparation pénale



Convocation

Le mineur et sa famille sont convoqués par courrier



Construction du projet

Choix du support de réparation adapté au profil du mineur



Bilan de la mesure

Entretien de clôture, évaluation des évolutions observées



Réception par le SRP

La mesure est enregistrée et attribuée à un éducateur référent



Entretien d'accueil

Présentation du cadre, rappel des faits, évaluation éducative



Mise en œuvre

Réalisation de la réparation avec suivi éducatif régulier



Transmission au magistrat

Rapport final transmis à l'autorité judiciaire



Un processus court, structuré et orienté vers la responsabilisation du mineur et la réparation concrète du préjudice.

Modalités de réparation et pratiques professionnelles

La réparation pénale constitue le support central du SRP, jamais une finalité en soi. L'enjeu réside dans ce qu'elle permet de travailler : comprendre les faits, se positionner, donner du sens à la réponse judiciaire – et d'enclencher un processus de désistance : développement des compétences sociales, inscription dans un parcours d'évolution, objectif de non-récidive.

Réparations individuelles

Organisées dans des structures partenaires, sur convention. Le support est choisi selon le profil du mineur. L'éducateur prépare, accompagne et analyse avec lui ce que l'expérience a produit.

Le travail éducatif inclut la mise en lien entre l'acte, ses conséquences et le vécu de la victime : développer l'empathie est un objectif central.

Réparations collectives

Ateliers en petits groupes sur des thématiques liées aux infractions fréquentes (sécurité routière, addictions, rapport à l'autre). La dynamique collective constitue un levier éducatif : écouter, prendre la parole, respecter un cadre.

La confrontation au regard des autres favorise la prise de conscience et le développement des compétences sociales.

Posture professionnelle

Poser un cadre, confronter sans disqualifier, soutenir sans complaisance.

Un mineur qui minimise ou teste les limites : maintenir le cadre, nommer ce qui se passe, préserver l'exigence.

Prendre en compte le vécu et les émotions du jeune est une condition de l'adhésion – sans pour autant renoncer à l'exigence du cadre.



Exigence sur les écrits

Les écrits articulent faits observables et analyse éducative, rendant visible le travail conduit pour le magistrat, le mineur et l'équipe.

C'est ce qui distingue le SRP d'un simple prestataire d'activités.

Travail avec les familles et les partenaires

L'intervention du SRP s'inscrit dans un environnement familial, social et judiciaire qu'il mobilise sans s'y diluer. Le SRP demeure garant de la mesure : il coordonne, informe, articule sans déléguer sa responsabilité éducative.

Cette clarté des rôles constitue une condition de cohérence de l'intervention et une protection pour le mineur, qui ne doit pas se retrouver face à des injonctions contradictoires.



Représentants légaux

Associés aux étapes clés (accueil, DIPC, bilan).

En cas d'absence ou de faible implication, le SRP s'adapte tout en maintenant leur place. Les situations familiales complexes sont intégrées sans remettre en cause le cadre éducatif.



Autorité judiciaire

Signalement des difficultés, transmission des bilans, écrits argumentés.

Une relation fondée sur la fiabilité et la régularité, qui permet d'ajuster les mesures lorsque cela s'avère nécessaire.



Protection Judiciaire de la Jeunesse

Coordination pour éviter les incohérences de cadre et maintenir la lisibilité de la réponse éducative : indispensable pour les mineurs suivis dans plusieurs dispositifs.

Réseau de partenaires supports de réparation

Le réseau de partenaires (associations, collectivités, structures sociales) est un actif construit dans la durée.

Leur rôle : accueillir, proposer un cadre, participer à l'évaluation.

La responsabilité demeure au SRP. Un partenaire bien accompagné est un partenaire qui reste.

Évaluation, qualité et amélioration continue

Le SRP pilote son activité, il ne se limite pas à la décrire.

Un service qui évalue ses pratiques est en mesure de garantir à chaque mineur une intervention cohérente et adaptée.

Pilotage institutionnel

- Auto-évaluation sur la base du référentiel HAS
- Évaluation externe réalisée en février 2025
- Revue annuelle du projet de service en équipe
- Réunions d'équipe régulières : espace de coordination et d'analyse des situations
- Relecture des écrits professionnels : garantie de cohérence et de qualité
- Outils communs partagés : trames, protocoles, référentiels
- Analyse collective des situations complexes

Outils d'évaluation

- Indicateurs d'activité et suivi des délais
- Taux de réalisation des mesures
- Recueil de la parole des mineurs en fin de mesure

Traçabilité et qualité des écrits

Un dossier bien tenu, c'est une intervention qui peut être relue, transmise et défendue.

- Tenue des dossiers et formalisation des interventions
- Traçabilité des étapes clés de la mesure
- Analyse des écarts et ajustements continus

Culture partagée d'amélioration

Analyser ce qui n'a pas abouti, c'est apprendre et non rechercher un responsable. C'est le mineur qui en bénéficie.

- Analyse des pratiques professionnelles en équipe
- Gestion des événements indésirables
- Retour systématique sur les mesures non abouties

Stabilité des équipes

Socle de la continuité éducative.

Outils de pilotage

Tableau de bord, indicateurs, revue annuelle.

Cohérence interne

Pratiques partagées, culture commune.

Composition de l'équipe et organisation du service

Une équipe pluridisciplinaire resserrée. Sa force : la cohérence des professionnels qui partagent les mêmes repères, les mêmes exigences, la même lecture éducative.



Chef de Service

Garant du cadre institutionnel et méthodologique, de la qualité des écrits, de la régulation des situations complexes et du lien avec la direction associative.



Travailleurs Sociaux

Accueil, entretiens éducatifs, parcours de réparation, lien partenarial, bilans transmis à l'autorité judiciaire.



Secrétariat

Réception et enregistrement des mesures, gestion administrative et facturation, suivi des échéances, lien et coordination administrative avec les partenaires.



Organisation interne

Chaque professionnel est **réfèrent de ses mesures**, de l'accueil au rapport final.

La cohérence du collectif est une condition de la qualité individuelle.

Les mesures sont attribuées dès réception, selon les disponibilités et la charge de chaque réfèrent.

La cheffe de service assure le pilotage des flux, le suivi des délais et la répartition équilibrée des situations.

Continuité éducative, soutien et professionnalisation

Dans un service resserré, chaque professionnel compte. La solidité du collectif garantit la qualité des interventions et un cadre stable pour les mineurs accompagnés.

Continuité éducative

Les informations circulent, les mesures sont reprises sans rupture, les décisions sont partagées. Dans un cadre judiciaire où les délais sont contraints, une rupture de suivi, même brève, peut compromettre l'ensemble de la mesure.

Soutien aux équipes

Travailler auprès de mineurs sous contrainte judiciaire, dans des temporalités courtes, expose les professionnels. Les espaces de régulation ne relèvent pas du confort : un professionnel isolé prend des risques pour lui, pour le mineur et pour la mesure.

Professionnalisation continue

Formations ciblées, reprise méthodologique, analyse des écrits. Un professionnel qui sait rédiger un rapport rigoureux sait aussi analyser une situation et argumenter ses choix éducatifs.

Enjeu 2026–2030

Allier réactivité, qualité d'analyse et rigueur méthodologique dans un contexte d'évolution du cadre judiciaire.

Un service qui forme, régule et apprend ensemble est un service qui dure.

Gouvernance, participation et pilotage

Un pilotage collégial et opérationnel

Le pilotage du SRP articule cheffe de service, direction associative et outils de suivi afin d'objectiver l'activité et d'orienter les évolutions. Ce pilotage est collégial : les décisions importantes sont partagées, les constats sont discutés en équipe.

1

Cheffe de service

Pilotage opérationnel – gestion des flux, délais, qualité des écrits, coordination partenariale.

2

Direction associative

Pilotage stratégique – adaptation au cadre judiciaire, structuration du réseau, intégration des constats évaluatifs.

3

Suivi via indicateurs

Tableau de bord annuel, analyse des écarts, plan d'action.

Participation adaptée des mineurs

Concrètement : le mineur reçoit les documents d'information avant le premier rendez-vous, peut poser des questions à chaque étape, dispose d'un temps de parole structuré en fin de mesure, tracé dans le dossier. Les retours sont exploités collectivement en équipe pour ajuster les pratiques. et **pour que le mineur s'engage réellement dans ce qui lui est proposé.**



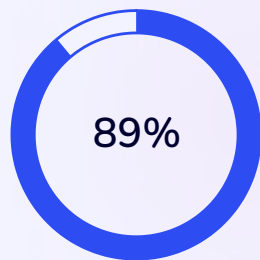
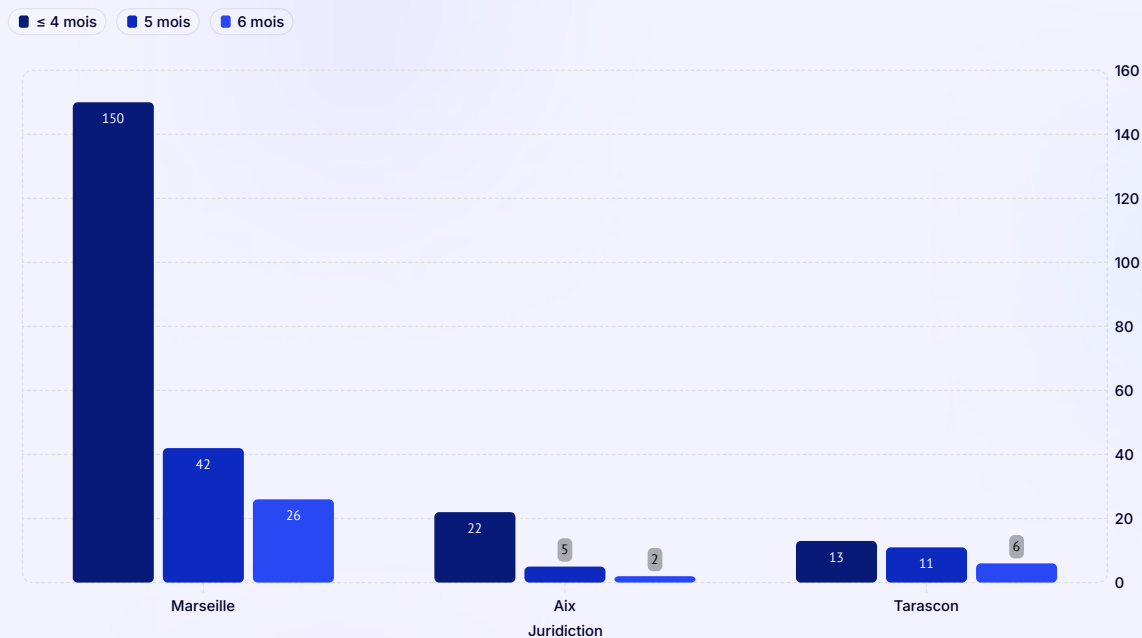
Perspectives 2026–2030

Structuration des outils de pilotage, amélioration continue des pratiques, consolidation des pratiques professionnelles et développement partenarial.

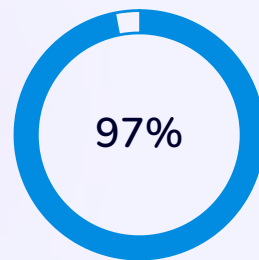
Activité 2025 : des délais maîtrisés

En 2025, le SRP a réalisé 308 mesures sur trois juridictions. Dans chaque territoire, une large majorité est conduite en 6 mois ou moins : preuve d'une capacité de réponse rapide et maîtrisée.

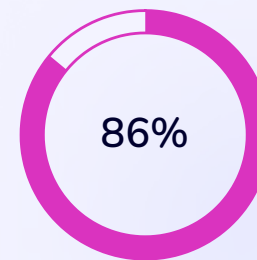
Répartition des mesures par durée de prise en charge (2025)



Marseille : ≤ 6 mois



Aix : ≤ 6 mois



Tarascon : ≤ 6 mois



Le SRP démontre sa capacité à honorer les décisions judiciaires dans des délais courts. Les écarts ponctuels reflètent la complexité de certaines situations, non une défaillance organisationnelle. Ce résultat est le fruit d'un pilotage actif des flux et d'une attribution rapide des mesures.

Indicateurs et engagements 2026–2030

Six engagements concrets, mesurables et révisables – évalués chaque année en équipe.

Axe 1 Lisibilité

Renforcer l'information des mineurs et des familles

- Diffusion systématique des documents d'information
- Traçabilité de la remise et de l'explication des outils

Axe 2 Écrits

Consolider la qualité des écrits professionnels

- Relectures internes régulières
- Formalisation d'outils communs de trame rédactionnelle

Axe 3 Traçabilité

Améliorer le suivi des mesures

- Complétude des dossiers
- Taux de mesures avec traçabilité complète des étapes clés

La traçabilité n'est pas une contrainte administrative – elle rend le travail éducatif visible et défendable.

Axe 4 Supports

Développer les supports de réparation

- Nombre de partenaires actifs
- Diversité des supports mobilisés

Axe 5 Participation

Renforcer la participation adaptée des mineurs

- Mise en place d'un support de recueil de parole
- Temps de parole structuré en fin de mesure, tracé dans le dossier

La participation adaptée constitue un droit – et un levier d'adhésion.

Axe 6 Pilotage

Professionnalisation et pilotage du service

- Tableau de bord annuel
- Revue annuelle du projet de service avec l'équipe et la direction

Vision 2030

Ce que nous voulons être dans 5 ans

À l'horizon 2030, le SRP veut être un service identifié, crédible et reconnu par les magistrats, la PJJ, les partenaires et les familles. Un service dont il est établi ce qu'il fait, comment il le fait et pourquoi les résultats sont probants.

Cette ambition n'est pas abstraite : elle se construit chaque jour, dans chaque mesure, dans chaque écrit.

Un service lisible et structuré

Pratiques formalisées, écrits rigoureux, cadre lisible : Magistrats, familles et partenaires savent ce qu'ils confient au SRP. Priorité : structuration des outils de pilotage et formalisation des pratiques communes.

Un service éducativement exigeant

La qualité des écrits et la rigueur méthodologique comme marque de fabrique : c'est ce qui justifie la confiance des magistrats et légitime l'existence du service. Priorité : consolidation des pratiques professionnelles et amélioration continue des écrits.

Un service adapté et réactif

Modalités variées, partenaires mobilisés, réponse rapide : intervenir au bon moment, avec les bons outils, sans précipitation. Priorité : développement partenarial et diversification des supports de réparation.

Un acteur territorial reconnu

Ancré dans la dynamique associative de l'ARS, contributeur reconnu de la prévention de la réitération : une contribution visible, nommée et valorisée. Priorité : renforcement de la visibilité institutionnelle et des coopérations territoriales.

Enjeux 2026–2030

4 enjeux structurants conditionnent la réalisation de la vision du SRP. Ils guident les priorités d'action et les choix organisationnels pour la période.

Respect des délais

Maintenir une réponse judiciaire rapide et effective. La temporalité courte est une ressource éducative : chaque semaine gagnée renforce le sens de la mesure.

Adhésion des mineurs

Travailler le sens de la mesure dès le premier contact. Un mineur qui comprend pourquoi il est là s'engage davantage dans la démarche de réparation.

Diversité des supports

Élargir et consolider les modalités de réparation disponibles. Des supports variés permettent d'adapter la mesure à chaque profil et à chaque situation.

Qualité du réseau partenarial

Entretenir et développer les partenariats. Un réseau solide est un actif stratégique : il conditionne la qualité et la diversité des réponses éducatives.

Conclusion : notre engagement collectif

Le SRP affirme sa volonté d'être un service moderne, exigeant et utile pour les mineurs accompagnés, les magistrats qui lui accordent leur confiance et la collectivité. Dans un secteur où la contrainte judiciaire peut facilement occulter la dimension éducative, le SRP fait le choix inverse : utiliser cette contrainte comme levier, non comme obstacle.

Dans cette dynamique, l'équipe affirme une orientation partagée :

« Intervenir rapidement sans renoncer au sens. Produire des écrits rigoureux sans perdre de vue la singularité du mineur. S'inscrire dans une dynamique associative plus large sans se dissoudre dans une logique générique. C'est cette exigence qui nous définit. »

Ce projet n'est pas un document figé. Il guide l'action quotidienne, structure les pratiques et sera révisé chaque année en équipe. Il appartient à l'ensemble de l'équipe et c'est cette appropriation collective qui en fait un outil vivant, et non un texte de référence oublié dans les archives du service.

Ensemble, construisons l'avenir

Service de Réparation Pénale

2026–2030

Ce projet de service traduit l'engagement collectif du service au service d'une réponse pénale qui conserve une portée éducative forte, rapide, structurée et utile pour chaque mineur accompagné.

Il sera la référence commune, la boussole de l'action quotidienne, et le témoignage de la détermination à offrir à chaque jeune la meilleure intervention possible.

 **Document validé par Denis DUPONT, Directeur Général, le 15 Avril 2026**

Accueil Remobilisation Solidarité

Service de Réparation Pénale

